

Prise médicamenteuse, les précautions à prendre

Votre rôle auprès de la personne malade est souvent à la fois d'ordre matériel et psychique. Une fois les traitements instaurés, quelques dispositions peuvent améliorer son cadre de vie. Il s'agit principalement de gérer les effets secondaires que rencontre votre proche.

Aménager la chambre

La chambre du malade peut être aménagée pour augmenter son confort. La disposition de la pièce par rapport aux autres espaces de la maison est aussi importante. Idéalement, la chambre du malade doit être :

- au rez-de-chaussée. Sinon, installez une barre d'appui sur les escaliers.
- éloignée de la cuisine, en raison des odeurs fortes.
- éloignée de la salle de séjour (du bruit) afin qu'il puisse mieux récupérer.
- près des toilettes pour ses déplacements les jours suivants.
- équipée de rideaux épais ou de stores pour éviter la lumière trop forte, et d'un deuxième lit pour que l'aidant puisse éventuellement y passer les premières nuits.

S'organiser

- Les vomissements donnent soif : mettez de l'eau en quantité suffisante à sa portée.
- Organisez les visites des autres membres de l'entourage : si le malade est d'accord, il est préférable de ne pas recevoir de visites les premiers jours. Par la suite, organisez-les en respectant ses horaires de repas et de sommeil. La présence simultanée de plusieurs personnes permet de ne pas multiplier les dérangements. Veillez à ne pas dépasser 5 personnes (ou deux enfants et un adulte) pour limiter le bruit.
- Expliquez aux enfants que la personne a besoin de repos.

Essentiel

L'armoire à pharmacie ne doit pas être placée dans un endroit chaud et humide comme la salle de bain ou la cuisine. Chaleur et humidité sont peu favorables à une bonne conservation. Elle doit être éloignée des produits alimentaires. D'accès facile, elle sera néanmoins toujours fermée à clef. Vous devez régulièrement faire l'inventaire de la pharmacie. Ne jetez pas les médicaments dans la poubelle où ils pourraient être récupérés, ni dans les toilettes ou l'évier.

- Confiez-les à votre pharmacien qui en assurera la destruction.
- Si vous conservez un médicament, ne jetez pas son emballage et sa notice. Sur la boîte marquez très lisiblement la date limite d'utilisation.
- Vérifiez toujours l'étiquette avant de donner un médicament.
- Ne changez jamais un produit de son emballage.
- Si vous avez le moindre doute sur la nature d'un médicament, mieux vaut contacter votre médecin ou demander l'avis de votre pharmacien.